



## Facture d'eau exorbitante sans fuite

Par **Loisella**, le **18/06/2024** à **06:24**

Bonjour

je viens de recevoir une alerte de la régie des eaux pour une consommation de 538 m<sup>3</sup> en 5 mois. Il s'agit d'un établissement de soins situé dans une impasse au milieu d'habitations. Notre centre est fermé après 18 h et nous ne travaillons pas le week-end, pas de douche ni de lave vaisselle. Juste une petite vaisselle à midi et quelques chasses d'eau /patients. Le compteur est dans l'impasse et accessible à tous. Passage du plombier = pas de fuite. Entre la réception du document mentionnant le numéro du dernier relevé du compteur et notre vérification 11 m<sup>3</sup> de plus en 10j. Le soir, ou nous avons ouvert le boîtier pour prendre une photo de notre compteur,( un voisin (traiteur qui lave à grandes eaux ses camions 2 à 3 h/jour) vient se renseigner sur ce qu l'on est en train de faire. A partir de ce soir là, nous relevons le compteur matin et soir avec photos et comme par hasard notre consommation est redevenue lambda. Quelles démarches sont à faire pour prouver notre bonne foi et espérer ne pas ne pas régler toute la facture. A part un miracle ou un compteur qui s'emballe puis qui retrouve sa fonction sous les feux des projecteurs, l'option branchement du voisin sur notre réseau après le compteur est elle sérieusement envisageable ? merci beaucoup de m'avoir lu

Par **janus2fr**, le **18/06/2024** à **06:46**

Bonjour,

S'il y a un branchement "pirate" après votre compteur, cela doit tout de même être facile à voir, au besoin, demandez à votre plombier d'examiner l'installation.

Si le cas est avéré, c'est vers le "voisin" qu'il faudra vous retourner, la régie n'y étant pour rien.